

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
De LAIZÉ  
SEANCE DU 13 décembre 2010

Nombre de membres En exercice : 15  
Date de la convocation : 7 décembre 2010  
Date de l'affichage du CR : 21 décembre 2010  
Présents : 11 - Excusé(s) : 4

L'an deux mil dix et le 13 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Madame Hélène FRIAT, Maire

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Claude BOULAY, Joël CHAINTREUIL, Valérie CHARNAY, Eveline DENEUCHE, Sylvie EYZAT, Sébastien DESBOIS, Olivier DESROCHES, Anthony MARTINS, Sophie MIRALLES,  
**Excusé(es)**: Emily BARBET, Bernard BORDET, William GUILLET, Michel MARIN, Stéphane NOLY

**Secrétaire de séance** : Claude BOULAY

**Délibération n°1 : Réalisation de la R.C.E.A. à deux fois deux voies sans concession autoroutière**

Pour la mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique (R.C.E.A.) entre Montmarault (A71) et Mâcon (A6 - A 40), l'Etat a engagé entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, une procédure de débat public. Les débats déjà tenus, les documents déjà produits ont mis en évidence les enjeux suivants :

Un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5% correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour, dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintenait ;

Une accidentalité inacceptable qui place cette route parmi les 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71 - A6, on dénombre 147 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés ;

Un réel déficit pour le développement économique de notre département de Saône-et-Loire surtout à l'ouest et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacements sécurisés, réguliers, confortables et gratuits et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le Conseil Municipal déclare :

- L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de la R.C.E.A. sur l'ensemble de son tracé, sans concession autoroutière, à 2x2 voies, limitée à 110km/h, gratuite, en conservant tous les échangeurs actuels sur le territoire de Saône-et-Loire ;
- La nécessité urgente de réaliser des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2x2 voies et de poursuivre, dans cet esprit, les travaux d'aménagement engagés ou prévus.

Le Conseil Municipal s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur le projet de mise à niveau de la R.C.E.A.



COPIE CONFORME  
Le Maire,  
Hélène FRIAT